

Communiqué de Presse

Agriculture et protection de la ressource en eau : l'agence de l'eau Seine-Normandie aux côtés des agriculteurs

Courbevoie, le mardi 11 février 2025.

L'agriculture sur le bassin Seine-Normandie : actrice des décisions, partenaire des solutions

L'agence de l'eau Seine-Normandie réaffirme son engagement auprès des agriculteurs du bassin pour répondre ensemble aux défis collectifs que représentent la protection de la ressource en eau, de la biodiversité ainsi que l'adaptation au changement climatique, phénomène dont les effets sont déjà perceptibles et touchent en premier lieu l'activité agricole.

Depuis 1964, date de la première grande loi sur l'eau, les acteurs agricoles et l'agence de l'eau travaillent en partenariat. Le comité de bassin Seine-Normandie joue un rôle clé, en fixant les grandes orientations de la gestion de l'eau sur le bassin. Il réunit des représentants de l'Etat et de tous les usagers de l'eau : collectivités, acteurs économiques (industriels, représentants agricoles), associations de protection de la nature et de consommateurs. Chacun prend part aux débats et contribue aux productions du comité, apporte son expertise, expose les réalités de terrain, les contraintes économiques ou techniques qui sont les siennes. Ces échanges entre usagers de l'eau, éclairés par la connaissance de l'état du bassin apportée par l'agence de l'eau, contribuent à ajuster les orientations de la politique de l'eau, pour qu'elles soient à la fois applicables et efficaces, en répondant notamment aux impératifs environnementaux et sanitaires de protection de la ressource en eau. Les orientations choisies par le bassin sont cohérentes avec celles, nationales, issues du Plan eau de mars 2023.

Protéger la ressource en eau du bassin face aux enjeux climatiques et environnementaux

Le bassin Seine-Normandie est à la fois densément peuplé dans certaines zones, avec de forts besoins pour l'alimentation en eau potable et largement rural, près de 60 % de sa surface étant constitués de surfaces agricoles.

En matière qualitative, il est particulièrement concerné par les pollutions diffuses d'origine agricole qui affectent notamment les eaux souterraines. Ainsi, en 2022, seulement 30 % d'entre elles étaient en bon état chimique. La présence de nitrates ou de pesticides est à l'origine de la fermeture de 468 captages d'eau entre 2000 et 2021 sur le bassin. Réduire ces pollutions et protéger les aires de captage d'eau pour l'alimentation en eau potable constitue donc l'un des cinq grands défis de la feuille de route arrêtée par et pour le bassin : le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

En matière quantitative, le bassin s'est doté d'une stratégie d'adaptation au changement climatique faisant de la sobriété en eau la priorité pour tous les acteurs, dans un contexte de raréfaction de la ressource. Le dialogue territorial entre tous les usagers, particulièrement dans les zones d'ores et déjà en tension quantitative, est essentiel.

Un accompagnement concret et adapté pour les projets des agriculteurs

Grâce à son implantation dans les différents territoires du bassin et l'expertise de son personnel, l'agence de l'eau Seine-Normandie agit en tant que partenaire technique et financier des acteurs, pour les aider à construire des solutions adaptées à leur territoire et permettant de faire progresser la préservation de l'eau, de la biodiversité ou de s'adapter au changement climatique. L'agence de l'eau n'édicte aucune norme. Elle accompagne les projets les plus efficaces au regard des orientations et des objectifs de la politique de l'eau décidés par les instances de bassin.

L'accompagnement des agriculteurs est un volet important de l'intervention de l'agence de l'eau. Il s'agit d'engagements volontaires des agriculteurs, sur proposition le plus souvent de collectivités maîtres d'ouvrages de plans d'actions de protection de la ressource en eau ou de la biodiversité de leur territoire.

Des aides consacrées au secteur agricole en augmentation

L'agence de l'eau a renforcé son soutien financier aux agriculteurs à la fin de son programme d'intervention 2019-2024, avec plus de 52 M€ alloués en 2023 et 87 M€ en 2024. Dans le cadre du nouveau programme « Eau, climat & biodiversité 2025-2030 », il est prévu d'allouer 398 M€ au secteur agricole, soit en moyenne 66 M€ par an, pour aider à déployer et pérenniser les pratiques et systèmes agricoles qui améliorent la résilience de l'agriculture au changement climatique et répondent aux objectifs de sobriété en eau et de préservation de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques, humides et littoraux. S'y ajoutent les aides à l'animation agricole et pour la protection de la ressource en eau.

Les recettes de l'agence de l'eau, qui permettent cet accompagnement, sont essentiellement constituées des redevances dont s'acquittent tous les usagers du bassin, qui polluent l'eau, la prélèvent ou en ont un usage de loisir. Dans cet équilibre, la solidarité de bassin joue pleinement et le secteur agricole reçoit actuellement plus d'aides de l'agence de l'eau qu'il ne paye de redevances.

Les actions aidées

Le soutien aux pratiques et systèmes favorables à la préservation de l'eau

Pour concourir à l'objectif de diminution des pollutions diffuses (pesticides et nitrates notamment), le 12^e programme « Eau, climat & biodiversité » identifie les leviers suivants :

- **les changements de pratiques ou de systèmes** via le financement des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC), de la conversion à l'agriculture biologique (CAB), ou des paiements pour services environnementaux (PSE).
Les MAEC et les PSE permettent de valoriser financièrement des services environnementaux rendus par des exploitations agricoles : moindre utilisation d'intrants, maintien de prairies, de haies.... Dans les deux cas, les agriculteurs s'engagent pendant 5 ans, par contrat avec la collectivité pour les PSE. Dans ce cas, à l'échelle du territoire géré par la collectivité, des indicateurs sont définis pour permettre de caractériser les services rendus par les exploitations agricoles. Le niveau atteint par l'exploitation pour chacun des indicateurs permet de calculer la rémunération annuelle du PSE.
- **les dispositifs d'animation territoriale et d'accompagnement technique** des agriculteurs (diagnostics des exploitations, conseils), **ainsi que des études et des expérimentations** : suivi de reliquats entrée hiver, expérimentation de pratiques agronomiques présentant un lien avec les enjeux prioritaires.
- **les solutions fondées sur la nature** permettant de répondre à de multiples enjeux (lutte contre les pollutions diffuses, érosion-ruissellement, gestion quantitative, préservation de la biodiversité, etc), comme **l'implantation de systèmes agroforestier et de haies**. En effet, La présence régulière d'arbres crée un microclimat qui permet de façon globale de mieux résister à la sécheresse. Les arbres sont des éléments incontournables pour la biodiversité. Ils

apportent le gîte et le couvert pour tous les auxiliaires des cultures, c'est-à-dire qu'ils offrent un abri pour se protéger et se reproduire et, en même temps, ils apportent de la nourriture.

- **le maintien des prairies** en finançant du matériel de gestion de l'herbe, ou d'accompagnement financier via les MAEC ou PSE.
- **la pérennisation et le développement des filières à bas niveau d'intrants** (agriculture biologique, herbe/prairie ; bois de haies ; chanvre ; sarrasin ; luzerne et sainfoin ; miscanthus ; switchgrass ; taillis courte rotation et taillis très courte rotation) garantissant un impact environnemental favorable à la qualité de la ressource en eau et ce de façon structurelle, du fait qu'elles ne nécessitent que peu d'intrants au cours de leur cycle de production. En particulier les outils de transformation et de commercialisation de ces filières peuvent être financés afin de sécuriser les débouchés et de développer les surfaces de ces cultures sur les territoires prioritaires.
- **le matériel de substitution à l'utilisation de produits phytosanitaires** comme du matériel de désherbage mécanique en lien avec les objectifs de la Stratégie Ecophyto, pour diminuer l'utilisation d'intrants en dehors des filières spécifiques à bas niveau d'intrants.

Vers plus de sobriété en eau : les financements disponibles

D'ici 2030, l'objectif pour l'agriculture est de stabiliser les prélèvements à l'échelle du bassin, ce qui suppose des efforts différenciés selon les territoires, en intégrant des démarches de sobriété. L'agence de l'eau accompagne cette transition via des dispositifs ciblés.

L'accent est mis sur les **solutions fondées sur la nature (SFN)**, telles que l'agroforesterie, les prairies et les haies, qui renforcent la résilience des écosystèmes tout en favorisant la biodiversité et la régulation des risques naturels. Les **études et expérimentations** prenant en compte les effets du changement climatique sont également soutenues lorsqu'elles valorisent ces solutions.

Des aides sont prévues pour les **investissements hydro-économiques** (matériel d'irrigation, outils de mesure) ainsi que les **retenues d'eau de substitution**, qui permettent de stocker l'eau hivernale pour un usage estival en remplaçant des prélèvements existants. Les projets de **déplacement de forages**, réalisés dans une logique collective et respectueuse des ressources, peuvent aussi être accompagnés, sous réserve d'une étude d'impact hydrogéologique.

Enfin, l'agence finance des initiatives pour la **réutilisation des eaux usées traitées**, limitant les prélèvements dans le milieu naturel, et la **récupération des eaux de pluie**, notamment dans les exploitations agricoles, pour divers usages (lavage, eaux de process...).



Pour plus de détails, consultez le site dédié aux aides financières, et notamment les taux pratiqués :

<https://www.eau-seine-normandie.fr/agriculteurs/aides-financieres-du-programme-eau-climat-biodiversite>

Une communication positive avec les acteurs agricoles engagés

La campagne de reportages [#ilsontfaitpourquoi pas vous](#) valorise les exemples et l'engagement des acteurs agricoles.



Dans cette série récente, sont mis en avant un investissement dans un séchoir à foin permettant de développer des systèmes herbagers dans l'Orne, le soutien à la coopérative bio d'Ile-de-France, levier pour le développement de surfaces en agriculture biologique, ainsi que le dispositif de paiement pour services environnementaux mis en place par Chartres métropole. [Voir la série de reportages](#)



Le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin œuvre depuis de nombreuses années pour la préservation de la biodiversité des zones humides de son territoire, notamment avec la mise en place d'un paiement pour services environnementaux (PSE).

[Voir le reportage](#)



L'entreprise Domaine Laroche, basée à Chablis (Yonne), spécialisée dans la fabrication de vin de la récolte à la mise en bouteille, s'est engagée dans une démarche d'économie d'eau en substituant le lavage à l'eau des bouteilles par un soufflage à l'azote.

[Voir le reportage](#)

L'Agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public de l'Etat qui a pour mission principale la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application des principes pollueur-payeur et préleveur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des captages dégradés par les pollutions diffuses, préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer les rivières, milieux marins et zones humides et préserver leur biodiversité, etc. L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme qui fixe ses grandes priorités d'intervention pour six ans.

www.eau-seine-normandie.fr

Contact presse

Agence de l'eau Seine-Normandie / service communication

Marie-Anne PETIT - petit.marie-anne@aesn.fr - 06 61 58 91 74